

CONCOURS BLANC

Document à usage personnel réservé aux titulaires de la formation de Préparation IFSI, ne peut être vendu, donné ou partagé sous peine de poursuites judiciaires.

SUJET 2 : Analyse de texte et résumé - 30 MINUTES

La convention citoyenne sur la fin de vie a débuté le vendredi 9 décembre. Certains professionnels de santé craignent une volonté de l'exécutif de légaliser l'euthanasie. Témoignage d'un médecin du service soins palliatifs de l'hôpital Ducuing à Toulouse.

Quelques temps après son accession à la présidence de la République en 2017, Emmanuel Macron a défendu un plan de développement des soins palliatifs en France. Réélu pour un second mandat courant 2022, le chef de l'exécutif vient de lancer une convention citoyenne dédiée à la question de la fin de vie en France, à l'initiative du Cese, le conseil économique, social et environnemental.

Pendant quatre mois, et jusqu'à la fin du mois de mars, 180 personnes tirées au sort vont discuter, réfléchir, se pencher sur la prise en charge des patients en fin de vie en France. Elles ont été accueillies par la Première ministre Elisabeth Borne. À l'issue de leurs travaux, leurs conclusions seront présentées au gouvernement.

Un débat « déconnecté du terrain »

En Occitanie, la constitution d'une telle convention citoyenne fait réagir. *"Ce débat me paraît déconnecté du terrain"*, estime Jean Fontant. Ce médecin généraliste spécialisé en soins palliatifs travaille à l'hôpital Joseph Ducuing de Toulouse (Haute-Garonne). Dans ce service de l'établissement de santé, on compte dix lits. Jean Fontant défend un accompagnement personnalisé des malades hospitalisés en unités de soins palliatifs. *"On n'a pas vocation à accompagner toutes les fins de vie. On accompagne les fins de vie les plus complexes"*, rappelle le médecin. En clair, dans les unités de soins palliatifs, on ne trouve que des patients atteints de maladies graves ou incurables. Mais tous ne sont pas destinés à y rester pour mourir.

Le 13 septembre 2022, le comité consultatif national d'éthique (CCNE) a rendu un avis sur la fin de vie, qui ouvre la voie à « une aide active à mourir ». Une position à laquelle s'oppose fermement Jean Fontant. *"Je ne me vois pas soigner une personne et ensuite aller donner la mort dans une autre chambre"*, assure le médecin.

"Médecins, infirmiers, psychologue, aides-soignants... On travaille en équipe pour prendre en charge les patients. Toute cette souffrance nous demande beaucoup d'énergie. Toute l'énergie qu'on dépense elle est faite pour soigner, pas pour donner la mort", défend-t-il.

Écrit par Lauriane Nembrot – Franceinfo (<https://france3-regions.francetvinfo.fr/>)
Publié le 13/12/2022

Résumer ce texte – 5 à 7 lignes